



# ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

## éducation physique et sportive

Question écrite n° 25137

### Texte de la question

M. Jean-Pierre Soisson attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie sur l'avenir de la filière sciences et techniques des activités physiques et sportives dans l'enseignement supérieur. Il constate l'augmentation continue du nombre d'étudiants dans les UFR de cette discipline. Les créations de postes (enseignants, IATOSS) semblent insuffisantes au regard des besoins. L'avant-projet de loi sur le sport ne fait pas référence aux travaux des « tables rondes STAPS » organisées par le ministère de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur et le ministère de la jeunesse et des sports. Il lui demande de bien vouloir lui confirmer que cette concertation permettra d'aboutir à des propositions permettant le développement des métiers du sport.

### Texte de la réponse

La filière STAPS a connu sur les six dernières années une très forte croissance de ses effectifs. Le nombre des étudiants est passé de 16 000 en 1993-1994 à environ 45 000 en 1998-1999. En raison de cette forte et rapide croissance, en raison aussi d'une exigence particulière en débouchés professionnels les STAPS connaissent aujourd'hui des difficultés. Le comité de suivi de la filière STAPS, qui fait suite à la table ronde, s'est réuni, pour la première fois, le 8 décembre 1998. Ce comité, qui sera régulièrement consulté, a rassemblé des représentants des étudiants, des représentants des enseignants, de la conférence des présidents d'université, de la conférence des directeurs UFR-STAPS et des experts. Au cours de cette réunion il a été rappelé qu'un important travail en commun entre le ministère de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie et celui de la jeunesse et des sports a été entrepris, dans le cadre d'une commission mixte éducation nationale/jeunesse et sports afin d'améliorer le fonctionnement de la filière des métiers du sport, de permettre aux étudiants d'accroître leurs chances d'insertion professionnelle dans leur domaine de compétence, notamment par le moyen de la diversification des formations et donc des débouchés dans la vie active. Le ministère de la jeunesse et des sports va présenter prochainement devant le comité de suivi ses propositions pour une nouvelle architecture des formations placées sous sa tutelle, dans un esprit de cohérence et de complémentarité avec les formations de l'éducation nationale et dans le souci de favoriser l'organisation de passerelles. S'agissant des moyens en personnels et en crédits, il convient de souligner que 232 emplois d'enseignants supplémentaires dont 55 au titre des mesures d'urgence ainsi qu'une enveloppe budgétaire de 7 MF au titre des crédits de fonctionnement et de location ont été alloués aux universités pour leurs filières STAPS à la rentrée 1998. Cet effort a été poursuivi en 1999. C'est ainsi qu'en plus des 73 emplois d'enseignants demandés par les établissements au titre des créations d'emplois ou du redéploiement, 52 emplois supplémentaires ont été attribués à cette filière. Ce sont donc 125 emplois qui s'ajouteront au potentiel disponible en STAPS à la rentrée 1999. Enfin, lors de la réunion du comité de suivi du 8 décembre 1998, le ministère de la jeunesse et des sports a confirmé que le projet de loi sur le sport allait être repris et qu'il ferait l'objet d'une large concertation associant tous les partenaires concernés.

### Données clés

**Auteur :** [M. Jean-Pierre Soisson](#)

**Circonscription** : Yonne (1<sup>re</sup> circonscription) - Députés n'appartenant à aucun groupe

**Type de question** : Question écrite

**Numéro de la question** : 25137

**Rubrique** : Enseignement supérieur

**Ministère interrogé** : éducation nationale, recherche et technologie

**Ministère attributaire** : éducation nationale, recherche et technologie

Date(s) clé(e)s

**Question publiée le** : 8 février 1999, page 707

**Réponse publiée le** : 26 avril 1999, page 2513